

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-027_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Département de la GIRONDE
Arrondissement de LIBOURNE
Canton de COUTRAS
Commune de
SAINT MÉDARD DE GUIZIÈRES



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : 027/2026

Nombre de conseillers municipaux :

- > en exercice : 19
- > présents : 15
- > votants : 16

OBJET : **COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Le vingt-quatre mars deux mille vingt-six à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 20 mars 2026 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jérôme ROBERTEAU.

PRÉSENTS : M. Jérôme ROBERTEAU, Mme Camille VALENTE DE MATOS, M. Didier LANDRY, Mme Marie-José TERRIEN, M. Gérald DUMOULY, Mme Marie-Danièle ROBERTEAU, M. Francis LUBERT, Mme Ana BORDESSOULES, Mme Joëlle GOUJON, Mme Aline MARIE VASSEUR, Monsieur Stéphane PICAUD, M. Jean-Christophe CHAMPAGNE, M. Jonathan GORGEOT, Mme Nathalie LOPES, M. Clément NOUVEAU.

ABSENTS : Mme Mireille CONTE JAUBERT, M. Stéphane CATALAN, Mme Stéphanie LE MERDY, Mme Barbara DELBOS (*procuration donnée à Mme Joëlle GOUJON*).

Madame Camille VALENTE DE MATOS est élue secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal du 20 mars 2026, et l'élection du Maire et des adjoints ;

Vu le tableau des conseillers municipaux ;

Vu le code des marchés publics,

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant que l'élection des membres élus, titulaires et suppléants, de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Monsieur le Maire demande s'il y a des listes pour l'élection des membres titulaires à la CAO :

1 liste est déposée, dénommée **LISTE 1** et composée de :

- **Titulaires** : Monsieur Didier LANDRY
Monsieur Gérald DUMOULY
Madame Marie-José TERRIEN
- **Suppléants** : Monsieur Francis LUBERT
Monsieur Stéphane PICAUD
Monsieur Clément NOUVEAU

Envoyé en préfecture le 25/03/2026

Reçu en préfecture le 25/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 033-213304470-20260325-027_2026-DE

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU



Vu l'article L.2121-21 de Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les membres sont désignés par vote à bulletin secret. Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nomination ou aux présentations, après vote et à l'unanimité (16 VOTES – 16 POUR), considérant qu'il n'y a qu'une seule liste en lice, décide de ne pas procéder au vote à bulletin secret ;

Élection des membres de la CAO :

Après vote : 16 VOTES – 16 POUR, la LISTE 1 est élue.

Sont proclamés élus les membres titulaires de la CAO :

Monsieur Didier LANDRY
Monsieur Gérard DUMOULY
Madame Marie-José TERRIEN

Sont proclamés élus les membres suppléants de la CAO :

Monsieur Francis LUBERT
Monsieur Stéphane PICAUD
Monsieur Clément NOUVEAU

La commission communale d'appel d'offres est composée ainsi :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
Monsieur Didier LANDRY	Monsieur Francis LUBERT
Monsieur Gérard DUMOULY	Monsieur Stéphane PICAUD
Madame Marie-José TERRIEN	Monsieur Clément NOUVEAU

Le Maire est Président de droit de la commission.

Fait et délibéré à Saint Médard de Guizières, les
jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Pour copie conforme, le 25 mars 2026.

Le Maire,
Jérôme ROBERTEAU

